

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2021

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy – CARLE Patrick - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu – DI MASULLO Vincenza - MONIN Eric - PAJEAN Baptiste - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - DECOMBLE Aurore - GRISARD Benoît - ROBIN Clément

Elu secrétaire : COLLIN Mathieu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

INTERCOMMUNALITÉ

↳ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020**

Depuis 2014, la communauté de communes Cœur de Savoie exerce cette compétence pour les 4 territoires. Les compétences déchets sont réparties comme suit :

- sur les secteurs de Montmélian et de La Rochette, Cœur de Savoie a délégué la collecte et le traitement au SIBRECSA ;
- sur les secteurs de St Pierre d'Albigny et de Chamoux sur Gelon, Cœur de Savoie gère la collecte mais a délégué le traitement à Savoie déchets.

Le Conseil prend acte de ce rapport, *consultable sur le site de la commune.*

↳ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2020**

Ce rapport rappelle la compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la communauté de communes Cœur de Savoie qui a pour compétence obligatoire le contrôle des installations (1^{er} contrôle de bon fonctionnement, contrôle périodique, contrôle conception, contrôle de bonne exécution, contrôle au moment des ventes). Le territoire desservi comprend 41 communes. Le Conseil prend acte de ce rapport, *consultable sur le site de la commune.*

↳ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2020**

Ce rapport rappelle la nouvelle compétence de la communauté de communes Cœur de Savoie gérée auparavant par la commune. 29 communes sont concernées. Le Conseil prend acte de ce rapport, *consultable sur le site de la commune.*

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

↳ **Appel à candidatures pour le poste d'agent recenseur**

Le prochain recensement de la population aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022.**

Un affichage a été fait pour recruter l'agent recenseur (dépôt des candidatures pour le 3 décembre).

URBANISME

↳ **Baux communaux, attribution**

Le conseil approuve l'attribution des parcelles comme suit :

- **Francoz Vincent** pour le lot 17 section ZC n°2 « Grande servaz » sur Freterive pour 38 ares
- **Dias Maria** pour le lot 23 section YV n°2 « le Bouchet » sur Aiton pour pour 90 ares
- **Francoz Vincent** pour le lot 27 section YV n°2 « le Bouchet » sur Aiton pour pour 68 ares
- **Favrot Patricia** pour le lot 29 section YV n°2 « le Bouchet » sur Aiton pour pour 86 ares
- **Priere Maxime** pour le lot 29 bis section YV n°2 « le Bouchet » sur Aiton pour pour 1 ha
- **Clerc Stéphane** pour le lot 3 section ZL N56 « les Piles » sur Freterive pour 13 ares

FINANCES

↳ **Acquisition d'un camion de déneigement, emprunt à contracter**

La commune va acquérir un engin de déneigement lequel nécessite de contracter un emprunt sur le budget communal pour 70 000 €. Le conseil approuve le contrat de prêt du Credit agricole et accepte le prêt pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 0,53%, remboursable à échéances trimestrielles. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt.

PERSONNEL COMMUNAL

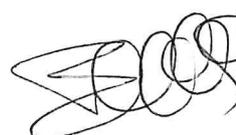
↳ **Risque prévoyance, convention de participation de protection sociale (2022-2027)**

Le conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

↳ **Conseil juridique en droit, avenant à la convention**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) proposent aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques. En 2018, le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier. Le conseil donne à Mme le Maire, tous pouvoirs aux fins de signer l'avenant à la convention tripartite, et qui entérine la modification tarifaire s'élevant à 541€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Mme le Maire,
Eve Buevoz



